



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 mars 2010

SEANCE DU 8 MARS 2010

DISPOSITIF D'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS  
DE MOINS DE 3 ANS

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 12 mars 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas MARJAULT

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**DISPOSITIF D'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 7 décembre 2009, la Ville de Niort a notamment instauré une allocation journalière pour garde d'enfants de moins de 3 ans dont le montant varie en fonction du quotient familial : 2,87 €, 1,67 € ou 0,96 €.

L'analyse des premiers dossiers étant parvenus à la Direction des ressources humaines a permis de constater que le poids des prestations familiales, dans le calcul du quotient familial, était manifestement sous-estimé lors des calculs effectués.

C'est ainsi que le passage du revenu brut fiscal au quotient familial comme base de référence, et les montants choisis par tranche, se sont avérés moins avantageux pour nombre d'agents que l'ancien dispositif.

Afin de garantir aux agents un dispositif juste et conforme aux souhaits initiaux de la collectivité, il est proposé de modifier le dispositif instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit :

Allocation pour garde d'enfants de moins de 3 ans (par jour de garde)	
• 0 à 484	<b>4,35 €</b>
• 485 à 1062	<b>2,87 €</b>
• 1063 à 2000	<b>1,02 €</b>

Les crédits seront imputés sur le budget 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les nouveaux montants de l'allocation journalière susceptible d'être versée aux agents de la Ville de Niort pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**